

Répression anti-syndicale :

Relaxe pour les 8 de GOODYEAR !

Gouvernement et patronat, main dans la main, organisent la répression contre l'ensemble des travailleurs-euses ■ L'affaire Goodyear est révélatrice des pratiques et autres manœuvres anti sociales d'un patronat dont le seul souci est la plus-value des parts distribués aux actionnaires ■ Elle révèle également les manœuvres du gouvernement, quel que soit son étiquette politique, qui sacrifie sur l'autel de la rentabilité les droits et les aspirations des travailleurs-euses ■ De plus, seul le volet judiciaire répressif a été rapporté par les médias, mais l'origine du conflit justifie entièrement l'action de travailleurs-euses soucieux-euses non seulement de la sauvegarde de leurs emplois, mais surtout de leur volonté de justice face à une entreprise qui se moquait de la santé de leurs ouvriers-ères !

Justice de classe : les travailleurs défendant leur usine condamnés !

Les 06 et 07 janvier 2014, 8 salariés de GOODYEAR Amiens-Nord avaient retenu deux cadres de leur entreprise, dont la fermeture était imminente après 7 ans de combat contre la délocalisation de l'usine. Cette action s'était déroulée alors que l'usine était occupée. L'entreprise avait déposé plainte pour séquestration, avant de faire machine arrière. Le parquet, lui, a décidé de poursuivre les 8 salariés.

Le 12 janvier 2016, le tribunal correctionnel d'Amiens a condamné les 8 ex-salariés de GOODYEAR à 2 ans de prison dont 9 mois fermes assortis de 5 ans de mise à l'épreuve !
Leur crime, avoir lutté pour défendre l'emploi face à une multinational sans scrupule !

Et les patrons voyous protégés !

En 2011 lorsque les salariés ont déposé plainte pour : « **non-assistance à personne en danger, homicides involontaires et non-respect de la législation sur les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)** », avec un rapport accablant du CHSCT sur l'utilisation de produits chimiques de type CMR (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques), la justice a fait preuve

d'une étonnante compréhension envers les patrons de GOODYEAR, requalifiant les faits en : « **défaut d'information des salariés sur les risques encourus** », 50 000 euros d'amendes pour la multinationale et fermer le ban !

La violence sociale, elle, n'est pas sur le banc des accusés !

Deux ans après la fermeture de l'usine, ce sont 12 décès qui ont été recensés dont 9 de maladie et 3 suicides. Sur les 1 143 travailleurs licenciés, seul 120 ont retrouvé un emploi en CDI, 100 en CDD, 80 en création d'entreprises, 130 en retraites, ainsi plus de 700 anciens GOODYEAR pointent encore à pôle emploi.

Une situation qui contribue à faire de nombreux dégâts au sein des familles. Mais là, personne n'est appelé à comparaître pour la délocalisation de cette entreprise dans le seul but d'engranger encore plus de profit !

Avec la répression, le patronat et le gouvernement font place net !

La condamnation des ex-GOODYEAR à de la prison ferme est une atteinte scandaleuse au droit de se défendre.

Mais tout au long de l'année 2015, l'action syndicale et collective a été durement attaquée et



les atteintes insupportables au droit syndical a touché tous les secteurs :

- ↳ En janvier, la révocation de Yann Le Merrer en raison de son activité syndicale à La Poste, une première pour un fonctionnaire depuis 1953.
- ↳ En octobre, l'affaire du « **tombé de chemise** » du DRH d'Air France.
- ↳ En décembre, une inspectrice du travail trainée devant les tribunaux par TEFAL qui obtient sa tête !

Le tout avec au mieux un silence complice du gouvernement quand ce n'est pas une bruyante approbation : « **des agissements de voyous** » dira le premier ministre à propos des salariés d'Air France. Et cela n'est que la partie visible de l'iceberg répressif, combien de militant-e-s, de salarié-e-s sanctionné-e-s pour avoir défendu leurs droits ?

Les droits des salarié-e-s, cela n'est plus à la mode, ce qui est moderne, c'est au contraire de réduire les droits des travailleurs-euses en empilant les lois régressives : MACRON, RABSAMEN et bientôt celle qui viendra « **simplifier** » le code du travail...

Moderne aussi les cadeaux au patronat : CICE, pacte de responsabilité... en attendant le contrat de travail « **agile** ». Officiellement tout cela est fait au nom de la lutte contre le chômage, un chômage qui ne s'est jamais aussi bien porté !

La réalité c'est que la répression vise à obtenir la soumission des travailleuses pour permettre aux plus riches de le devenir encore plus !

A Marseille, rendez-vous à 14 heures au Rond-Point du Prado. Relaxe pour les 8 de GOODYEAR !



Le soutien aux 8 de GOODYEAR pour exiger leur relaxe est indispensable pour pouvoir continuer à lutter, faisons du jeudi 04 février 2016 une journée de grève et de manifestation d'ampleur !

Union syndicale
Solidaires
SUD PTT
www.sudptt13.org

Solidaires Unitaires Démocratiques
BP 90055 13202 Marseille cedex 02
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39
des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 01 février 2016